

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trois avril deux mille quinze, à dix-huit heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/03/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Roger CLEDAT), Monique BLONDEL (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Alain DARBON (a donné procuration à Michel PARVY), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Dominique MARQUET (a donné procuration à Franck LETOUX).

ABSENT : Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-049 : BUDGET ANNEXE DE LA MUSIQUE – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2015-048 du 3 avril 2015 approuvant le Compte Administratif 2014 du budget annexe de la Musique

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
excédent d'investissement antérieur reporté	2 250,85

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014

solde d'exécution de l'exercice	- 5 378,92
solde d'exécution cumulé	- 3 128,07

RESTES A REALISER AU 31/12/2014

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014

rappel du solde d'exécution cumulé	- 3 128,07
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	- 3 128,07
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	3 128,07

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	3 128,07
résultat antérieur	0,00
TOTAL A AFFECTER	3 128,07

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
32 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2015)	3 128,07
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2014)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2015 ligne 002	0,00
TOTAL	3 128,07

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 17.04.15

Publié ou notifié

Le : 30.04.15

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BUDGET ANNEXE DE LA MUSIQUE - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Date de transmission de l'acte : 17/04/2015

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/04/2015

Numéro de l'acte : 2015-049 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150403-2015-049-DE

Date de décision : 03/04/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires